



Compte rendu CDAS du 04 mars 2022

DÉCLARATION LIMINAIRE

« La CGT FIP 43 déplore la réforme du réseau de l'action sociale imposée par notre ministère. Jusqu'à présent tout fonctionnait correctement. Il aurait simplement fallu doter chaque direction d'un délégué comme c'était le cas il y a encore quelques années et augmenter les crédits alloués. D'une part cela aurait permis d'assurer une gestion optimale. D'autre part cela aurait soulagé les délégués en charge de plusieurs directions.

Nous craignons que le nouveau réseau proposé par le Secrétariat Général éloigne les agents d'un service pourtant très utile. Un service notamment chargé d'améliorer leur bien-être et celui de leurs familles.

De nombreux points abordés dans les documents préparatoires demeurent flous. Conserverons-nous un poste de délégué départemental en Haute-Loire ? S'agira-t-il d'un poste à plein temps ou bien à mi-temps ? Dans le cas d'un poste spécifique en Haute-Loire ce poste sera-t-il régulièrement remis en cause en fonction d'une cartographie décrite dans l'un des documents fourni par le CNAS ? »

RESTRUCTURATION DU RÉSEAU DE L'ACTION SOCIALE

La restructuration du réseau ministériel de l'action sociale s'inscrit dans une réforme plus conséquente de l'action sociale. Ces modifications initiées en 2020 se poursuivront en 2022. Elles consistent notamment à mettre en place un niveau de pilotage et d'organisation régional intermédiaire.

Cette réforme ne prévoit pas la suppression des délégués départementaux. Mais il reste cependant un doute sur le fait de préserver un correspondant dans chaque direction départementale. A ce stade rien n'est exclu. Nous pourrions par exemple avoir un délégué départemental chargé de gérer plusieurs directions. Cette éventualité ne serait pas satisfaisante car il s'agit d'un poste de proximité qui demande une grande polyvalence et un investissement à plein temps rien que pour notre direction. Notons également que dans une direction comme la nôtre, des spécificités géographiques constituent une contrainte importante (relief, aléas climatiques, distances, etc.).

Il convient donc de rester vigilant et surtout d'anticiper les réformes. Le Secrétariat Général est responsable de ce recrutement. Si aucun délégué départemental déjà en place n'est intéressé pour reprendre le poste en Haute-Loire, notre Direction Départementale proposera d'éventuels volontaires.

En attendant, Rémi LANGLOIS a préparé le travail pour l'année en cours en budgétisant d'éventuelles sorties. Pour l'instant aucune date n'est fixée. Pour des raisons évidentes (éloignement

géographique et déjà en charge de l'action sociale de l'Ardèche) l'intérim sera plus légère que les précédents exercices. A ce stade nous le remercions pour son professionnalisme qui a permis d'assurer la continuité de ce service dans notre direction.

BILAN EXERCICE 2021 ET PROJETS POUR L'EXERCICE 2022

Le compte rendu de la dernière réunion du CDAS a été validé à l'unanimité. Le bilan de l'année 2021 démontre une continuité dans les activités malgré un poste assuré par intérim.

Pour que l'exercice 2022 et les exercices suivants soient aussi satisfaisants que les précédents, il convient de trouver un nouveau délégué départemental. Rémi LANGLOIS a fait le nécessaire pour que l'action sociale ne s'arrête pas. Il convient désormais de prendre le relais. Le temps presse ! Les dates des différentes manifestations prévues ne sont pas encore arrêtées. De plus il faudra commencer à prévoir l'exercice 2023 à partir du mois de septembre.

**Nous restons à votre disposition pour plus de renseignements :
cgt.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr**